



## Réunion du jeudi 23 juin 2022

*Séance en présentiel*

### PRÉSENTS

- **Président** : Philippe HERITIER.
- Yannick BENEBA, Benito BRUZZO, Emmanuel DELBEKE, Nadia EL AYACHY, Thibaut GALLET, Audrey GUION, Georges LE CORRE, Tamara LEYLAVERGNE, François PEAN, Matthieu RENOU, Rodrigue ROCH, Stéphane RUIZ, Patrick VILLETTE.

### EXCUSÉS

- BAPTISTA MACHADO Ana, Philippe BORONI, Christophe CHAILLEY, Jonathan CHARON, Yacine CHOUABIA, Yvain DARCO, Antoine DE BROUWER, Nathalie DEVIENNE, Thibault FRANCOIS, Eric GERMAN, Nicolas GERNEZ, Ariane GRAZIANI, Bruno MAGEN, Jean-François MAREGIANO, Sandra MATEUS, Valérie MEDINGER, Vincent PIERRON, Pierre SROCZYNSKI.

### RAPPORTEURE

- Oréade KNOBLOCH, FRTP Ile-de-France.

### ACTUALITÉS DE L'OBSERVATOIRE

- Approbation du compte-rendu de la réunion de l'Observatoire du 2 décembre 2021

Après quelques demandes de modifications, notamment relatives à la présentation de la méthode PAGEM réalisée par Monsieur VAUGUIER et Madame LEYLAVERGNE, le compte-rendu de la réunion du 17 mars 2022 est approuvé. Sa version corrigée sera envoyée aux membres.

- Budget de l'Observatoire

Ce point est reporté à la prochaine réunion de l'Observatoire des risques travaux sur réseaux.

## COMPOSITION DE L'OBSERVATOIRE ET DU COMITE TECHNIQUE

Le Président rappelle aux membres que la composition initiale de l'Observatoire était paritaire, puisqu'il comptait autant de représentants d'exploitants de réseaux que de représentants d'entreprises de travaux. Il rappelle entre autre la composition du groupe Communication (chargé de l'organisation des événements et de la rédaction de la Newsletter), et des deux comités techniques (en charge du suivi des Semaines régionales de la prévention des endommagements de réseaux et en charge du suivi du dispositif Balises de sécurité 2018-2024).

Le Président précise que les entreprises de travaux sont désormais peu présentes aux réunions de l'Observatoire et qu'il envisage de rencontrer chaque syndicat territorial d'entreprises de travaux publics, afin de rappeler les missions de l'Observatoire et d'échanger avec les membres.

Il propose en outre de renouer le contact avec des membres historiques comme le CINOV ou le SYNTEC, afin de leur présenter les missions de l'Observatoire.

## TOUR DE TABLE DES EXPLOITANTS ET BILAN DES INCIDENTS JUSQU'EN MAI 2022

### ■ Activité Ile-de-France - PROTYS :

A l'échelle de la région, le mois de mars 2022 fait apparaître, par rapport au mois de mars 2021, une baisse de 11% du nombre de déclarations. Cette tendance se poursuit le mois suivant, puisque le mois d'avril 2022 fait apparaître une baisse de -16% par rapport au même mois de l'année précédente. Le mois de mai présente, pour la première fois depuis 11 mois, une tendance stable (0%). En cumulé entre janvier et fin mai 2022, la baisse du nombre de déclarations est de -9% par rapport à la même période l'an passé.

Par département, en cumul à fin mai 2022 par rapport à la même période sur l'année 2021, les chiffres sont très contrastés : +1 dans le 77, -16 dans le 92, -13 dans le 95. A l'échelle nationale, la tendance est à la baisse avec -3% - la région Ile-de-France est donc plus fortement touchée par cette baisse que le reste de la France, ce qui est cohérent avec les ressentis de la profession.

### ■ Veolia :

Veolia étant un nouveau membre de l'Observatoire, il importe de présenter en premier lieu l'activité de l'entreprise. Son activité se concentre autour de trois grands pôles que sont la gestion globale du cycle de l'eau ; la revalorisation et la gestion des déchets dangereux ; et la gestion de l'eau.

Cette dernière activité est scindée, sur le territoire national, en 67 territoires et 9 régions. La région Ile-de-France est scindée en 7 territoires et 1 territoire d'exception – Véolia eau Ile-de-France, qui est un territoire dédié au contrat du Sedif. Le focus portera sur ce périmètre, qui est également le plus concerné par l'activité de l'Observatoire.

Sur ce territoire, Veolia approvisionne 4,6 millions de foyers sur 150 communes, avec 8700km de canalisations. L'augmentation du nombre de DICT y est constante depuis plusieurs années, alors que la tendance du nombre d'endommagements est à la baisse sur la même période ; l'on constate ainsi les effets positifs de la réglementation anti-endommagements.

Veolia étant un concessionnaire de réseaux non sensibles, l'entreprise ne dispose pas de chiffres aussi précis que d'autres exploitants. Le taux de dommages est de 0,25.

### ■ Enedis

En cumulé à fin mai 2022, on compte 279 dommages, ce qui représente une hausse de +8,5%. Le taux de DO, qui est de 0,4, est également en augmentation de +18,5%, ce qui s'explique par le nombre de DICT qui est en baisse – cela a pour conséquence une augmentation automatique du taux de DO lorsque le nombre reste stable.

La partie Est de la région est plus impactée, avec 130 DO (contre 146 à la même période l'an dernier). Sur la partie Ouest de la région, l'on en compte 115 (contre 117 l'an dernier sur la même période). Cette partie Ouest présente un taux de DO ayant fortement augmenté ; passant de 0,37 l'an dernier à 0,43 cette année. Cette augmentation s'explique, une fois encore, par la baisse du nombre de chantier.

Le flux mensuel des endommagements du réseau présente une tendance stable, autour de 60 par mois. La répartition par département fait apparaître une tendance toujours à la hausse dans le 95, qui augmente de +31,82% par rapport à la même période l'an dernier. Le 77 présente une tendance stable. Le 92 et le 93

présentent une tendance à la baisse, qui s'explique en réalité par la baisse du nombre de DICT (ce qui augmente mécaniquement le taux de DO - +12% dans le 92).

En ce qui concerne les endommagements de réseaux sur le réseau aérien, la tendance est toujours stable (11%), et l'on constate qu'il y en a davantage à l'Ouest qu'à l'Est. Sur les territoires couverts par les syndicats du Pôle Energie, le SIPPAREC présente toujours le nombre le plus important de dommages (90), ce qui s'explique par le fait qu'ils aient le plus grand nombre de DICT. Le taux de DO du SIPPAREC est d'ailleurs de 0,49 (contre 0,51 pour le SIGEIF).

#### ■ Orange :

Au global, nous constatons une certaine stabilité du taux de dommages depuis 2020, puisque celui-ci évolue toujours entre 0,10 et 0,12. En valeurs absolues, le nombre de dommages était de 622 en 2020, de 595 en 2021 et de 180 en 2022 (de janvier à juin). Ce dernier chiffre (cumul à juin 2022) est à modérer car sur la même période, le système d'information d'Orange a été modifié. Un rattrapage en fin d'année n'est donc pas à exclure.

Globalement, le taux de DO est toujours faible sur le réseau Orange par rapport au nombre de DICT, parce qu'il ne tient pas compte de l'ensemble des dommages : seuls un tiers des dommages sont comptabilisés, car orange ne tient compte que des dommages déclarés comme tels à l'issue d'un constat – or, un certain nombre de dommages ne font pas l'objet d'un tel constat, mais d'une réparation directe suite à une demande d'abonné. Dans ce dernier cas, le dommage n'est pas comptabilisé comme un dommage.

#### ■ GRDF :

A fin mai, le nombre de DO est de 191 pour GRDF, ce qui représente une baisse de 11,6% par rapport à l'année 2021 (en valeur absolue). On perd l'avance obtenue en début d'année.

Le nombre de DICT à fin mai 2022 par rapport à la même période l'an dernier est en baisse de 10,3%. Le taux de DO pour 100 DICT en année mobile est de 0,348 à fin mai 2022 (0,42 en 2019, 0,32 en 2020, 0,35 en 2021). Sous MOA des collectivités locales, le nombre de DO est en baisse de 24,2% par rapport à la même période en 2021.

Avril et mai 2022 sont les plus mauvais mois à date, sur l'ensemble du territoire. Des difficultés apparaissent notamment sur les chantiers privés du bâtiment.

#### ■ Trapil :

A fin juin 2022, le nombre de déclaration est de 2903, ce qui représente une baisse de -4,4% par rapport à la même période l'an dernier. L'on compte 1579 chantiers ouverts, contre 1769 sur la même période l'an dernier, ce qui représente une baisse de -11% en une année. Sur la période, l'on compte 22 chantiers non déclarés en 2022 (contre 24 sur la même période l'an dernier), ce qui représente une baisse de -8%.

### **TOUR DE TABLE DES AUTRES PARTIES PRENANTES : ENTREPRISES DE TRAVAUX, MOA, MOE**

#### ■ SIGEIF

Le SIGEIF procède à la présentation d'une fiche « étude dommage » réalisée par une entreprise. La fiche présente une photographie ainsi qu'un descriptif du sinistre – en l'occurrence, il s'agit de l'arrachage d'un bouchon PUPE sur une canalisation de gaz de type moyenne pression.

Les circonstances de l'endommagement sont précisées – en l'espèce, l'équipe du chantier réalisait une tranchée sur une chaussée très étroite. S'ensuit un questionnaire portant sur le respect de la réglementation et une invitation à préciser les circonstances.

Le terrassement a été réalisé sur les 30 premiers centimètres avec un godet de 40 cm puis au plus près du réseau d'assainissement avec un godet de 25 cm. Le chef de chantier a demandé au pelleur (expérience 19 ans) et au suiveur (expérience d'un an) de poursuivre le terrassement au-delà de la canalisation gaz. Des terres se sont ébouloées à l'extrémité de la tranchée. Le pelleur en souhaitant extraire ces terres avec un godet de 40 cm a arraché un bouchon PUPE. 1242 clients ont ainsi été impactés par cet endommagement. Un plan d'action est donc proposé. Il consiste en la convocation de l'équipe afin de l'informer, en la formation au marquage piquetage et à la lecture de plan pour le chef de chantier.

Il est évoqué l'idée de mettre en place cette méthode en guise de test, afin de l'étendre, le cas échéant, au dossier de concertation. A cette fin, un groupe de travail pourra être constitué afin que chacun maîtrise l'outil avant de le déployer.

#### ■ DRIEAT

La DRIEAT intervient aussi bien suite à des signalements réalisés par les exploitants que lors de visites de chantier inopinées ou suite à un dommage. Au cours de l'année 2022, 40 inspections sont prévues et 29 ont été réalisées à date, entre janvier et juin. 9 avertissements (courrier) ont été effectués depuis début 2022 suite à des signalements.

A la suite d'un signalement par un exploitant, l'entreprise en charge de la réalisation des travaux est contactée par la DRIEAT afin de connaître les circonstances qui ont conduit à la situation. Le maître d'ouvrage peut être contacté selon les cas. La DRIEAT constate toutefois que de nombreux chantiers non conformes ont lieu sur des terrains privés, notamment lorsque le MOA est un bailleur. Le courriel de rappel réglementaire est adressé à l'entreprise de travaux et à la maîtrise d'ouvrage selon les cas et appelle une réponse sous 15 jours. Le plus souvent les entreprises n'ont pas connaissance de la réglementation.

Ces procédures ont conduit à 11 sanctions administratives (amendes de 1500 euros) et à 112 courriers sur l'année 2021.

#### ■ Précision à l'attention des entreprises de travaux

Le Président rappelle que les entreprises de travaux identifient de nombreuses situations dangereuses qui ne donnent lieu à aucun accident : elles sont invitées à faire remonter ces informations à l'Observatoire, dans le cadre de la phase de test de la méthode PAGEM.

### **GROUPE DE TRAVAIL « COMMUNICATION »**

#### **10 ans du décret anti-endommagement :**

A l'occasion des 10 ans de la réglementation anti-endommagement, l'Observatoire régional des risques travaux sur réseaux d'Ile-de-France organise, le 1er juillet 2021, 8 événements simultanés dans 7 préfectures départementales ainsi qu'à Paris.

Les invitations ont été envoyées par les préfectures ou par les collectivités qui ont pris en charge le sujet. A date, on compte 326 inscrits (l'objectif de mobiliser 1000 personnes sur les 7 sites). Le 77 est en tête avec 34 entreprises mobilisées et inscrites.

#### **Semaines régionales de la prévention des endommagements de réseau :**

A ce stade, les entreprises de travaux ont déjà réalisé 70 visites contre une trentaine l'année dernière. En revanche, en ce qui concerne les exploitants, l'on observe une baisse de plus de 50 visites par rapport à l'an dernier. La MOA présente également une forte baisse du nombre de visites (8 contre 25 l'an dernier).

L'objectif fixé était de 2000 visites cette année (contre 1500 l'année dernière). L'épisode de canicule peut expliquer une partie de la baisse du nombre de visites réalisées sur la période.

### **BILAN DES ACTIONS EN COURS ET A MENER**

**Logigrammes réseaux non identifiés** : la méthode définie dans deux logigrammes est toujours en phase de test jusqu'à la fin de l'année. Les membres de l'Observatoire sont invités à l'utiliser durant cette phase de test, afin de nous faire remonter leurs retours d'expérience, en vue d'une adaptation de la méthode avant diffusion plus large.

**Compte-rendu de marquage-piquetage** : de même, les membres sont invités à faire remonter à l'Observatoire leurs remarques concernant l'utilisation du compte-rendu de marquage-piquetage sur les chantiers.

**Méthode PAGEM (recherche des causes profondes des accidents et presque accidents)** : à l'image de la présentation qui a été réalisée par le SIGEIF, le Président invite les membres à se saisir des retours d'expériences d'entreprises. Les entreprises constatent quotidiennement des situations qui pourraient conduire à des accidents

mais qui ne sont jamais comptabilisées comme dangereuses, parce que l'accident est évité. Il importe de répertorier ces situations afin de pouvoir, à terme, réduire leur fréquence.

Pour ce faire, un groupe de travail est constitué/ les membres s'engagent à répertorier une dizaine de situations et à les analyser suivant la méthode, qui pourra faire l'objet d'une deuxième présentation en petit groupe. Font partie de ce groupe : le SIGEIF, GRDF, Orange et Veolia.

**Comité de concertation** : nous comptons 6 dossiers en cours, qui sont tous renvoyés vers une concertation locale.

Prochaine réunion de l'Observatoire :  
**Jeudi 15 septembre 2022 à 9h30**